

VILLE DE GRAND-SAULT AVIS PUBLIC

(en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme, 2017, ch. 19*)

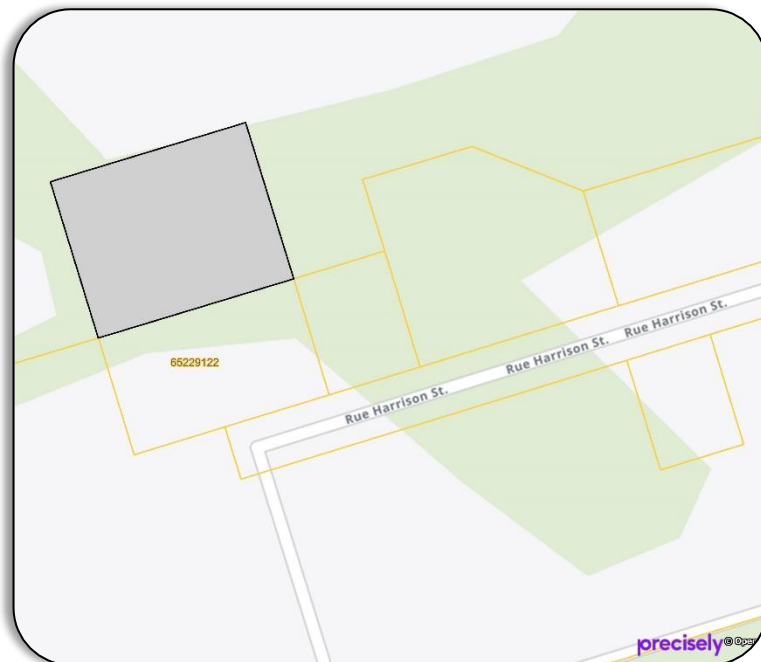
Un avis est par la présente donné que le conseil de la ville de Grand-Sault a l'intention de prendre en considération la modification de l'arrêté municipal no. 93 « ARRÊTÉ PORTANT ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE GRAND SAULT » .

La modification proposée à l'arrêté no. 93 est d'affecter une partie de la propriété appartenant à Hermel et Tina Michaud, portant le NID 65229122 et située au 74, rue Harrison à Grand-Sault, N.-B., de « Commercial » à « Résidentiel ». Le but de la demande est d'assurer, que l'utilisation futur des sols soit uniforme dans le secteur résidentiel.

La modification est illustrée à l'annexe B-2021-10.

Annexe « B-2021-10 »

- Modifier l'utilisation future du sol d'une partie de la propriété NID 65229122 de Commercial à



Le conseil se réunira à la salle du conseil le mardi, 9 novembre 2021 à 19 heures, en vue de la présentation publique de la modification proposée.

Les oppositions audit projet d'arrêté peuvent être présentées par écrit au conseil en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal dans les trente (30) jours suivant la date de la présentation publique.

Les objections écrites doivent être adressées à Peter Michaud, secrétaire municipal, et envoyées au 131 rue Pleasant, Suite 200, Grand-Sault, NB, E3Z 1G6, ou par courriel à : info@grandsault.ca.

Lise J. Ouellette
Secrétaire municipale adjointe